

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement A-109 concernant la tarification de certains biens, services et activités de la
Ville de Contrecoeur;
et
Règlement A-111 relatif à la taxation 2026.

AVIS PUBLIC est donné que les Règlements ci-dessus mentionnés ont été adopté lors de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville le 18 décembre 2025.

Ces règlements entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2026.

Donné à Contrecoeur, ce 19 décembre 2025.

La directrice des Services juridiques et greffe,

Éléa Claveau, notaire, OMA

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, certifie par la présente que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné sur le site de la Ville de Contrecoeur en date du 19 décembre 2025 et en affichant sur le panneau d'affichage à l'intérieur de la mairie, conformément aux dispositions du Règlement 1112-2018 concernant les modes de publications des avis publics de la Ville de Contrecoeur.

En foi de quoi je délivre le présent certificat à Contrecoeur ce 19 décembre 2025.

La directrice des Services juridiques et greffe,

Éléa Claveau, notaire, OMA